

## Reignier-Èsery

# Les établissements de santé dessinent l'avenir de l'autonomie

Plus d'une soixantaine de professionnels et de partenaires se sont retrouvés jeudi 18 juin à Reignier. L'Hôpital départemental de Reignier (HDR) et l'Hôpital départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) de la Tour avaient organisé un séminaire commun pour poser, ensemble, les premières pierres de leurs nouveaux projets d'établissement 2026-2030. Derrière, un enjeu de taille : une population qui vieillit, des besoins qui augmentent, et la nécessité de mieux articuler les dispositifs pour que personne ne reste sur le bord du chemin.

En ouverture, Benoît Labrière, directeur général du Centre hospitalier Alpes Léman (Chal), a lancé la journée aux côtés d'Elisa Ferreira Da Silva, directrice déléguée de l'HDDS et de Julia Simart, directrice déléguée de l'HDR. Stéphanie Calley, directrice de l'autonomie du Département est venue, elle, présenter les grandes lignes du nouveau schéma départemental des solidarités, la feuille de route avec laquelle les deux établissements devront composer.

Puis, chaque établissement a présenté le bilan de son précédent projet et son diagnostic avant de céder la parole aux dispositifs qui font le quotidien du territoire : centre de ressources territorial, plate-



**Julia Simart, directrice déléguée du HDR, a accueilli les professionnels et partenaires du séminaire médico-social.** Photo Stéphanie le Moal

forme de répit pour les aidants, dispositif personnes handicapées vieillissantes, accueil de jour de l'EAM, équipe mobile de gériatrie et hospitalisation à domicile. Autant de maillons d'une même chaîne, qu'il s'agit aujourd'hui de mieux relier.

L'après-midi, des ateliers ont permis « de travailler ensemble en s'amusant », comme l'a précisé Julia Simart. Les équipes ont fictivement suivi pas à pas le parcours de plusieurs personnes accompagnées, en se demandant à chaque étape comment mieux les accompagner, mieux accueillir les professionnels, et fluidifier les parcours d'une structure à l'autre.

● M.-T.R.